

COPIE

CM du 05/06/2026
Question n° 10

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 076-217603026-20260605-0506202610-DE

Objet : TARIFS DE GARDERIE
Approbation pour l'année scolaire 2026-2027

Considérant que les frais annexes du service facultatif de restauration scolaire (chauffage, électricité des bâtiments, frais des membres du personnel) ne cessent de croître,

Sur proposition de la commission scolaire réunie le 11 mai dernier, l'édile sollicite **une augmentation de 3% des tarifs actuels appliqués auprès des représentants légaux.**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

VOTE pour l'augmentation des tarifs de garderie, pour l'année scolaire 2026-2027, comme suit :

	Tarifs Enfants domiciliés dans la commune	Tarifs Enfants domiciliés hors commune*
Garderie matin (7h30 à 8h30)	1.25€	1.35€
Garderie soir (16h15 à 17h30)	1.56€	1.66€
Garderie soir (17h30 à 18h30)	1.56€	1.66€
Retard au-delà de 18h30	Quart d'heure : 15.00€	Quart d'heure : 15.00€

*sont exclus de ces tarifs les élèves "ULIS".

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette tarification

INSCRIT ces recettes à l'article 7067 du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Frédéric CARLIERE

